



RENCONTRE D'INFORMATION
REPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE

SAINT-ROSAIRE

15 JUILLET 2024



PLAN DE LA RENCONTRE

Intervenants au dossier

Octroi des contrats, phase 2

Réaménagement de la structure de rue

Déroulement des travaux – Échéancier

Conduite temporaire

Planification

Impacts lors des travaux

Plan de signalisation

Finances

Retour sur la phase 1 - Paiement

Période de questions

INTERVENANTS AU DOSSIER



Représentants de la Municipalité

Les Services EXP Inc

MTMD

MAMH

OCTROI DES CONTRATS, PHASE 2



Groupe Gagné Construction Inc.



Les Services EXP Inc.

- Surveillance des travaux
- Contrôle qualitatif des matériaux
- Assistance technique

RÉAMÉNAGEMENT DE LA STRUCTURE DE RUE



Remplacement des conduites d'eau potable

Ajout et remplacement d'égout pluvial

Réfection de la chaussée du 6^e rang

Ajout de bandes piétonnières

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Mobilisation et
alimentation
temporaire en
eau potable
12 août 2024

Nouvelles
conduites

Pavage et
marquage
de la
chaussée

Excavation
par tronçon

Structure
de
chaussée

Réparation
des surfaces
Novembre
2024

CONDUITE TEMPORAIRE



ATTENTIONS PARTICULIÈRES

- Prévoir une entrée d'eau extérieure pour le branchement du réseau temporaire.
- Avis préventif d'ébullition pendant la durée des travaux.
- Ne pas circuler avec la tondeuse sur la conduite.

PLANIFICATION

Branchement eau potable

Lors des travaux, **seuls les branchements** d'eau potable **existants seront raccordés.**

Si vous avez prévu déplacer l'emplacement de votre entrée d'eau, votre tuyau doit être installé **avant le début des travaux.**

Autrement, votre branchement d'eau potable actuel sera raccordé. Le propriétaire sera entièrement responsable des frais et du déplacement de son entrée d'eau après les travaux.

Branchement eaux pluviales

Un clapet antiretour doit être installé sur tous les branchements d'évacuation des eaux pluviales, afin d'éviter les refoulements.

Pour certaines propriétés, il faudra une pompe pour rehausser les eaux pluviales dans la conduite de branchement.

Drainage

Les fossés existants seront nettoyés ou reprofilés.

Pour certaines propriétés, des rigoles seront aménagées.

IMPACTS LORS DES TRAVAUX



Emprises et servitudes
requises pour
réaménagement de la
rue



Coupures d'eau
temporaire, avis
d'ébullition récurrents
et eau chaude à
l'occasion



Bruit et poussière



Circulation locale
seulement



Collectes des bacs
(Matières résiduelles,
recyclables et
organiques)

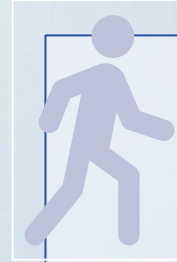


Accès limité aux
stationnements
résidentiels

IMPACTS LORS DES TRAVAUX - CIRCULATION



Circulation locale



Circulation piétonne



Maintien des services d'urgence



Circulation véhicule scolaire



Circulation pour les véhicules lourds

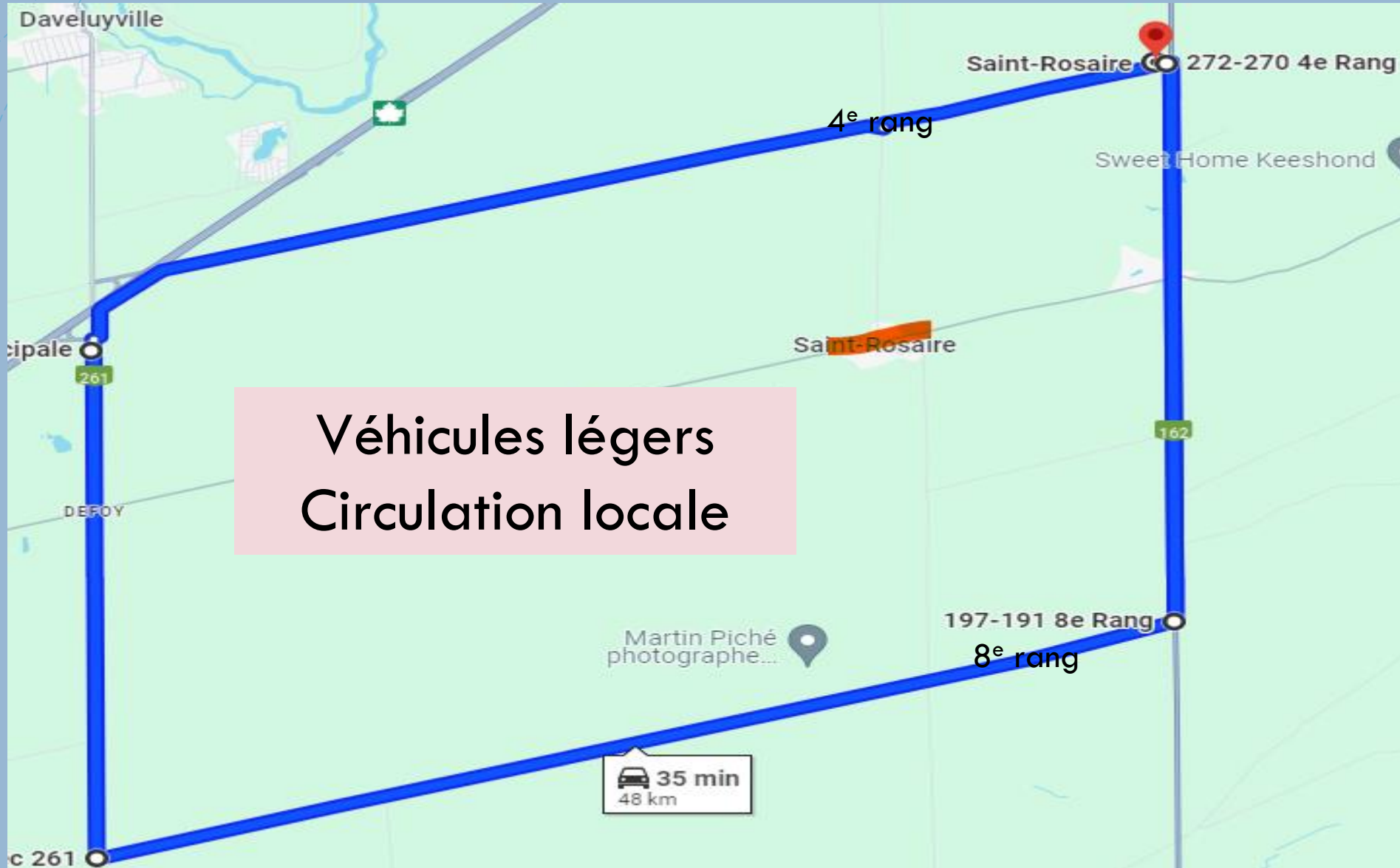


Stationnement au Centre Multifonctionnel et bureau municipal

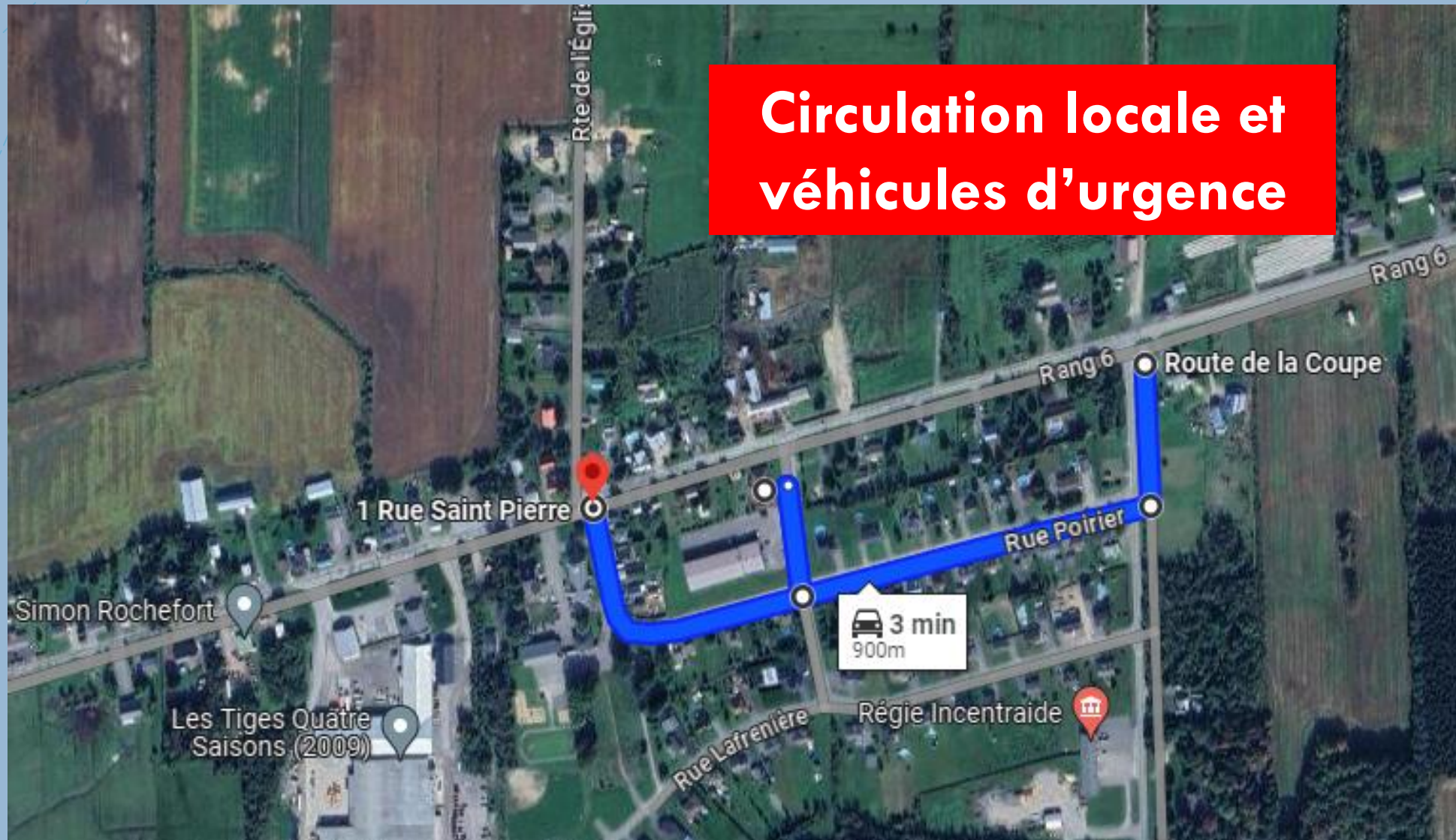
IMPACTS LORS DES TRAVAUX - CIRCULATION



CHEMIN DE DÉTOUR



CHEMIN DE DÉTOUR ÉVOLUTIF



FINANCEMENT

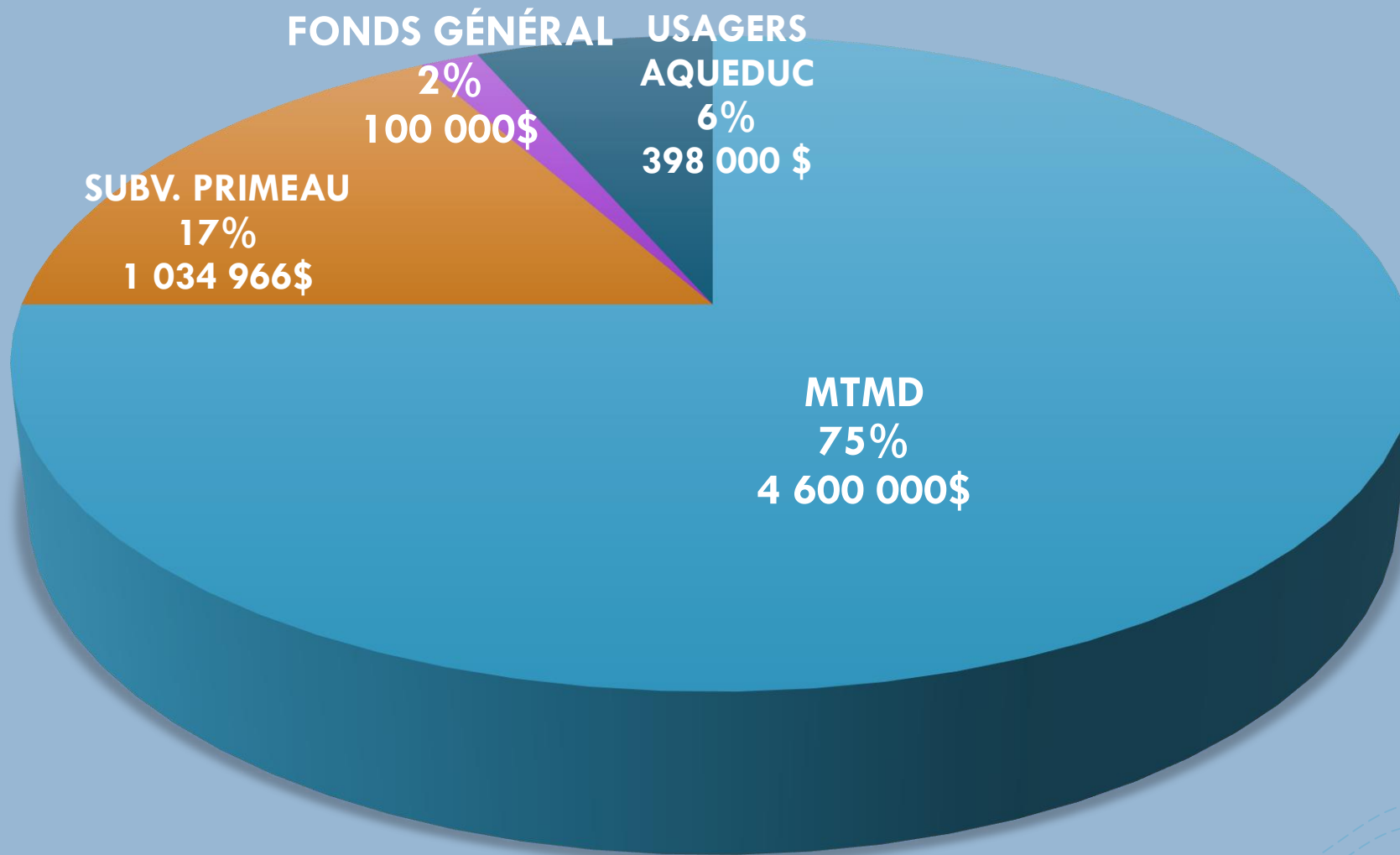
Ce projet est estimé à 6,2 M\$

Aide financière de 1,3 M\$
du Programme (PRIMEAU)
du gouvernement du
Québec

Participation de 4,6 M\$
du MTMD

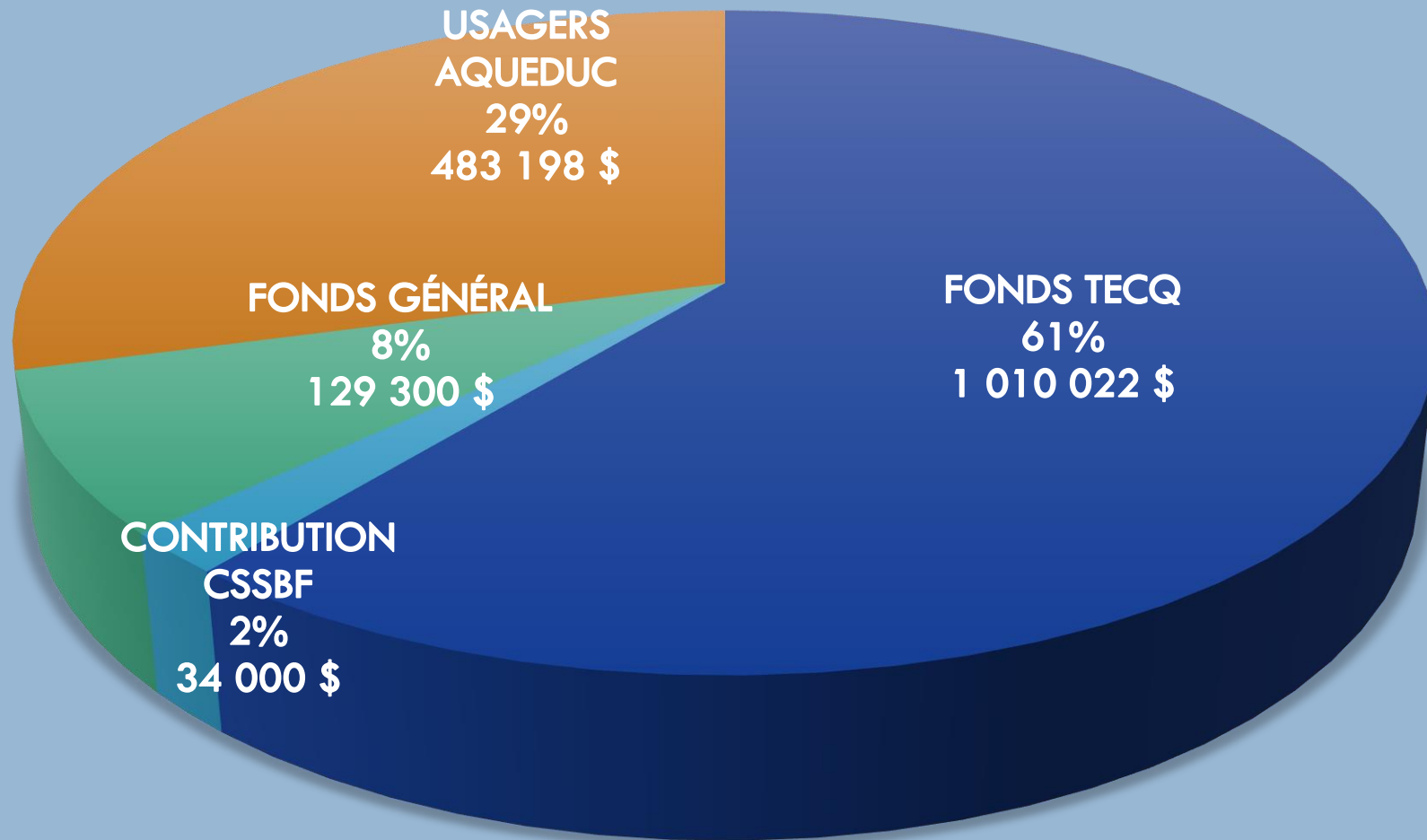
Règlement d'emprunt
de 500 K\$

FINANCEMENT ESTIMÉ - PHASE 2 = 6,2 M\$



FINANCEMENT ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

PHASE 1 = 1 656 520\$



■ FONDS TECQ ■ CONTRIBUTION CSSBF ■ FONDS GÉNÉRAL ■ USAGERS AQUEDUC

PHASE 1 – BASSIN DE TAXATION SEULEMENT



2024 Phase 1	ou	Compte de taxes 2025 Phase 1
1 seul versement de 3 970 \$ par unité d'habitation	ou	339 \$ (avec intérêts à 6%) par unité d'habitation
		Total estimé sur 20 ans 6 780 \$

PAIEMENT COMPTANT – PHASE 1

Le paiement doit être effectué un mois avant le financement permanent (**avant le 4 septembre 2024**). Autrement une taxe de secteur sera ajustée selon le taux d'intérêts de l'emprunt, à compter du compte de taxes 2025.

Le paiement comptant ne peut être offert que lors de renouvellements. (Renouvellement à tous les 5 ans pendant 20 ans)

Le paiement fait avant le 4 septembre 2024 exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

RÉSUMÉ – CONTRIBUTION CITOYENNE

1 seul versement		ou	Compte de taxes		
Phase 1	2024		2025	intérêt à 6%	Taxe spéciale annuelle
usager	3 970 \$		198.50 \$	140.80 \$	339 \$
fonds général	-----		0.054 ¢	inclus	selon l'évaluation

Estimé 1 seul versement		ou	Compte de taxes		
Phase 2	2025		2026	intérêt à 6%	Taxe spéciale annuelle
usager	3 322 \$		166.10 \$	125.20 \$	291 \$
fonds général	-----		0.043 ¢	inclus	selon l'évaluation

Total phase 1 et 2	7 292 \$	ou	Estimé annuel pendant 20 ans	630 \$
---------------------------	-----------------	-----------	-------------------------------------	---------------

**Période de
questions**

